

Une question d'étiquette

[Michel Pourcelot](#)

Ce fut une longue lutte qui se déroula sur un champ de bataille d'une surface de quelques centimètres carrés et des hauteurs de plusieurs millimètres. Ces affrontements, accompagnés d'actes de guerre psychologique, ont précédé la naissance, en 2011, du nouveau règlement sur les denrées alimentaires, dit InCo (Info Consommateur). Il impose une « *déclaration nutritionnelle* » sur les emballages, obligatoire à **partir du 13 décembre 2016** après une **période d'adaptation de deux ans**. Cette déclaration doit notamment indiquer la *présence d'allergènes*, mais aussi la *valeur énergétique* ainsi que les *quantités de lipides, d'acides gras saturés, de glucides, de sucres, de protéines et de sel*, et ce, « **ensemble** dans le **même champ de vision** ». **En revanche**, la mention des *acides gras mono-insaturés, poly-insaturés, polyols, amidon, fibres, vitamines et minéraux* **est laissée au bon vouloir du fabricant**, mais pas au détriment de l'espace réservé à l'information obligatoire.

Les caractères devaient avoir une taille de 3 millimètres minimum, mais ils ont été réduits à 1,2 mm. Ils peuvent même descendre à 0,9 mm lorsque la face la plus grande de l'emballage présente une surface inférieure à 80 cm²...

Un système de code couleurs

7 - C'est le nombre de valeurs nutritionnelles obligatoirement mentionnées sur les emballages au 13 décembre 2016.

La bataille de l'étiquetage s'est poursuivie en France autour des logos nutritionnels que le ministère entend établir pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits les meilleurs pour la santé grâce à un système de code couleurs

Le principe en a été édicté dans l'article 14 de la loi dite de modernisation de notre système de santé, promulguée en janvier 2016. Loin d'être emballée, l'industrie agroalimentaire a vu rouge en découvrant la couleur... rouge qui pourrait être apposée sur certains produits, comme le proposait un rapport s'inspirant des Britanniques. Elle a réussi à imposer une concertation et une expérimentation, confiées à un organisme, le Fonds français pour l'alimentation et la santé (FFAS), dont beaucoup d'éléments laissent à penser qu'il penche du côté des industriels. La polémique est en cours. –

Zoom : « Sévères lacunes » Le règlement InCo est critiqué. L'ONG Foodwatch évoque même de sévères lacunes : non-obligation de la mention de la provenance des principaux ingrédients entrant dans la fabrication de la plupart des produits alimentaires, impossibilité de savoir si la viande, le lait ou les œufs proviennent d'animaux nourris avec des aliments génétiquement modifiés. Bref, l'industrie agroalimentaire est parvenue à imposer ses règles au niveau européen.